



J_ATLAS DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Tome 1

PROJET DE MODIFICATION N°4



Échelle 1/2500

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter aux autres plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

Le tome n°1 rassemble les planches allant de la planche R5 à T32

EMPLACEMENT RÉSERVÉ ET SERVITUDE DE LOCALISATION DES VOIES, OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET ESPACES VERTS EN ZONE U ET AU

- 05-01 Emplacement réservé aux voies publiques
- 05-02 Emplacement réservé aux ouvrages publics
- 05-03 Emplacement réservé aux installations d'intérêt général
- 05-04 Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques
- 05-06 Servitude de localisation

CONDITIONS DE DESSERTE

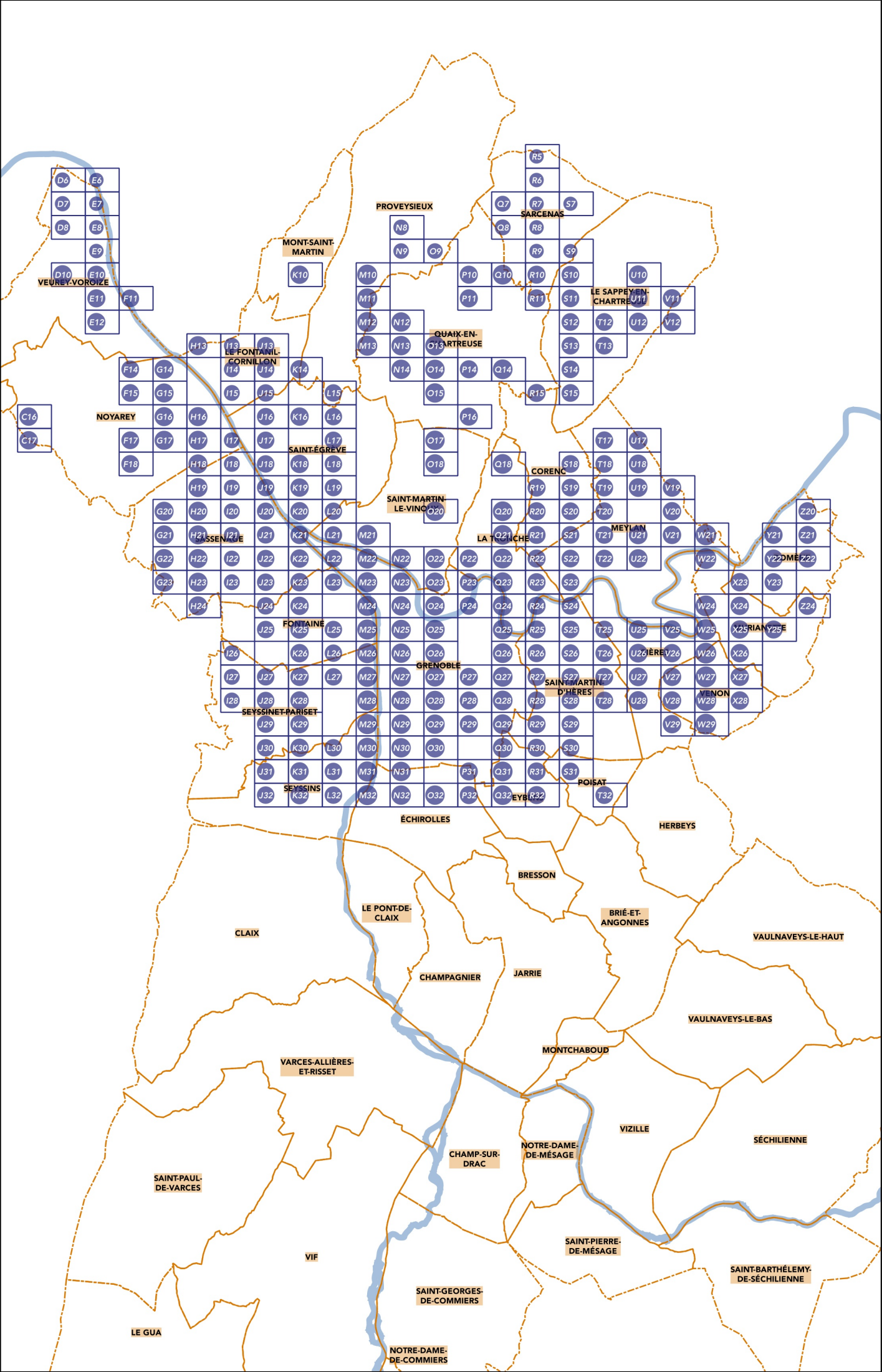
- Conditions de desserte

Les emplacements réservés, les servitudes de localisation et les conditions de desserte figurent dans le tableau TOME 6.1 Liste des emplacements réservés et des servitudes de localisation.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- SECTION
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFIP Cadastre 2022
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



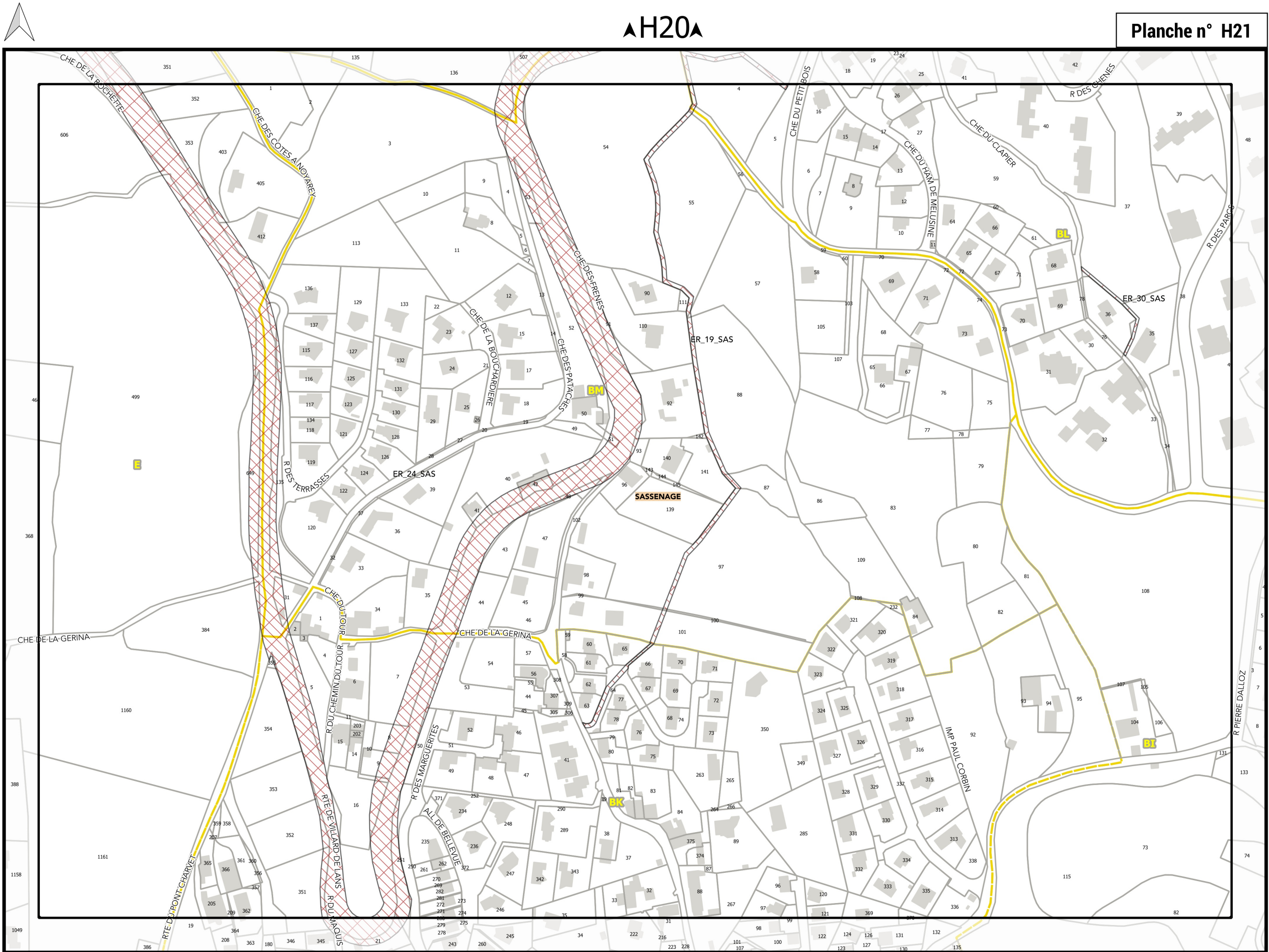


Planche n° H21

REGLEMENT
GRAPHIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°4

J_ATLAS DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS - TOME 1

Légende: se référer aux premières pages de l'atlas

Sources :
@ DGFIP Cadastre 2022
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 75 150 m

